



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afrique

Question écrite n° 45672

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur le sort des albinos dans l'Est du continent Africain. Depuis plusieurs mois, les assassinats de ces personnes atteintes par cette maladie se multiplient notamment en Tanzanie, au Burundi et en République du Congo. Ces meurtres alimentent ensuite un trafic morbide de restes humains destinés aux rituels de sorcellerie locale. Basé à la fois sur la superstition et le crime organisé, ce crime contre l'humanité ne peut et ne doit perdurer. Une mission internationale pourrait être dépêchée sur place pour défendre auprès des états concernés la nécessité de prendre des mesures de protections et d'informations. Par conséquent, il souhaite connaître ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

La situation des albinos en Afrique et en particulier dans la région des Grands Lacs africains reste pour la France un sujet de grande préoccupation. L'ostracisme et les vexations dont les albinos font traditionnellement l'objet se sont transformés depuis plus d'un an en une campagne de meurtres et d'agressions d'une terrible cruauté, visiblement orchestrée par des réseaux de trafiquants. Le phénomène touche d'abord et principalement la Tanzanie et, par extension, le Burundi. En Tanzanie, 36 personnes ont été tuées et plusieurs dizaines d'autres agressées. Au Burundi, le bilan est de 8 meurtres avérés, plusieurs agressions et l'exhumation de dépouilles de personnes albinos. La recrudescence des meurtres d'albinos a justifié une résolution du Parlement européen en date du 4 septembre 2008. La France a effectué plusieurs démarches pour alerter les autorités des pays concernés. Au Burundi, notre ambassade a établi très tôt le contact avec l'association française Albinos sans frontières et l'association locale de défense des albinos. Un soutien humanitaire d'urgence est notamment apporté aux réfugiés albinos de Ruyigi que la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme a rencontrés à l'occasion de son déplacement au Burundi le 27 février dernier ; des démarches accomplies auprès des plus hautes autorités ont permis d'obtenir, à leur bénéfice, un logement plus vaste et plus décent. L'Union européenne, dont la France assure localement la présidence depuis le début de l'année 2008, a par ailleurs financé en décembre dernier, à Ruyigi, un atelier organisé par Albinos sans frontières qui a débouché sur un plan de travail et de sensibilisation. La forte mobilisation de la France et de la communauté internationale a contribué à sensibiliser les autorités burundaises, qui ont pris la pleine mesure du problème et sont fermement décidées à combattre ce fléau. En Tanzanie, notre ambassade, alors en présidence de l'Union européenne, a pris l'initiative de réunir, sur ce sujet, les chefs de mission européens. Un rapport a été rédigé et transmis à toutes les capitales européennes en vue de démarches auprès des autorités locales. Le rapport a également fait des recommandations précises pour la protection des populations albinos et s'est engagé à suivre la mise en oeuvre des mesures prises par la police tanzanienne. En décembre 2008, l'inspecteur général de la police tanzanienne a reçu, dans ce cadre, plusieurs conseillers politiques européens. La réaction du gouvernement tanzanien a été exemplaire : nomination par le président d'une députée albinos sur le contingent de sièges réservés aux femmes, adoption par celle-ci puis par le Premier ministre d'enfants albinos, programme de recensement et de localisation des albinos, distribution de téléphones portables pour assurer leur protection

dans l'urgence, spectacles populaires éducatifs, retrait de la licence des guérisseurs traditionnels, coordination avec les pays frontaliers, arrestation de 140 personnes dont 60 sont déjà traduites en justice, soutien apporté à des ONG canadiennes et américaines et à la Tanzanian Albinos Society. Plusieurs demandes de subventions sont enfin parvenues à notre ambassade en Tanzanie et sont en cours d'examen.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45672

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2009, page 2966

Réponse publiée le : 9 juin 2009, page 5572